selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014 4.11

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit

Autres moyens d'identifica-

tion

Tildipirosin (18%) Formulation

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis-Merck & Co., Inc

seur

Adresse

126 E. Lincoln Avenue

Rahway, New Jersey U.S.A. 07065

Téléphone +1-908-740-4000 Numéro de téléphone en cas : +1-908-423-6000

d'urgence

Adresse de courrier élec-

tronique

EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée produit vétérinaire

Restrictions d'utilisation Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1A

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un

organe cible précis -

exposition répétée

Catégorie 2 (Coeur, Système cardio-vasculaire, Système nerveux, œil - rétine, Thyroïde, thymus, rate, Pancréas)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur Attention

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Déclarations sur les risques

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Coeur, Système cardio-vasculaire, Système nerveux, œil - rétine, Thyroïde, thymus, rate, Pancréas) à la suite d'expositions répétées

ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 4.11 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synon yme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Propylèneglycol	, ,	57-55-6	>= 30 - < 60 *
Tildipirosine	Donnée non disponible	328898-40-4	>= 10 - < 30 *
Acide citrique, mono- hydrate	Acide 1,2,3- propanetricar- boxylique	5949-29-1	>= 5 - < 10 *

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014 4.11

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du

savon et beaucoup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se

développe et persiste.

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Peut provoguer une allergie cutanée. Susceptible de nuire à la fertilité.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Protection pour les secour-

istes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent

utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint. Avis aux médecins

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Eau pulvérisée Moyen d'extinction approprié

> Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction in-

adéquats

Inconnu.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Une exposition aux produits de combustion peut être

dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

Précautions pour la protec-

tion de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 4.11 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par

confinement ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Absorber avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la

propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide

d'un absorbant approprié.

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent

s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale Conseils pour une manipula-

tion sans danger

N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Éviter le contact avec les yeux.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

sures

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Garder sous clef.

Entreposer en prenant en compte les particularités des

législations nationales.

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de	Paramètres de	Base
		valeur (Type	contrôle / Con-	
		d'exposition)	centration admis-	

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 4.11 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014

			sible			
Propylèneglycol	57-55-6	LMPT	50 ppm	CA ON OEL		
		(Vapeur et	155 mg/m ³			
		aérosol)	_			
		LMPT (aéro-	10 mg/m ³	CA ON OEL		
		sol)				
Tildipirosine	328898-40-4	TWA	100 μg/m3 (OEB	Interne		
			2)			
	Autres informations: DSEN					
		limite	100 µg/100 cm ²	Interne		
		d'essuyage				

Mesures d'ordre tech-

nique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées,

utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type Protection des mains Type protégeant des particules

Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits

chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer souvent de gants. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à

la fin de la journée.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps

Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel local d'exposition.

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers,

bottes, etc.).

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable

pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du

lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version 4.11

Date de révision: 09/30/2023

Numéro de la FDS: 25234-00027

Date de dernière parution: 04/04/2023 Date de la première parution: 10/24/2014

du lieu de travail.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect liquide

Couleur Donnée non disponible

Donnée non disponible Odeur

Seuil de l'odeur Donnée non disponible

рН Donnée non disponible

Point de fusion/congélation Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair Donnée non disponible

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Inflammabilité (liquides) Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inféri-

eure

Donnée non disponible

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Densité relative Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau soluble

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

6/18

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014 4.11

Donnée non disponible Viscosité, cinématique

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

oxydant.

poids moléculaire Donnée non disponible

Taille des particules Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales. Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Inconnu.

Conditions à éviter Produits incompatibles Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Propylèneglycol:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 22,000 mg/kg

CL50 (Rat): > 44.9 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg Toxicité cutanée aiguë

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Tildipirosine:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

DL50 (Souris): > 2,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 4.11 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

DL50 (Souris): 6.25 - 12.5 mg/kg Voie d'application: Intraveineuse

Acide citrique, monohydrate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): 5,400 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Propylèneglycol:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Tildipirosine:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Acide citrique, monohydrate:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Propylèneglycol:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Tildipirosine:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Acide citrique, monohydrate:

Espèce : Lapin

Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 4.11 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Propylèneglycol:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye Résultat : négatif

Tildipirosine:

Type d'essai : Essai de maximisation

Voies d'exposition : Dermale Espèce : Cobaye

Résultat : Produit sensibilisant

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Propylèneglycol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Tildipirosine:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Type d'essai: Aberration chromosomique Système de test: Lymphocytes humains

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 4.11 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-

mifère, in vitro

Système de test: Cellules de lymphome de souris

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Acide citrique, monohydrate:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de micronoyau in vitro

Résultat: positif

Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Mutagénicité (essai de cytogénétique in vivo sur

la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Propylèneglycol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité.

Composants:

Propylèneglycol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

générations Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 4.11 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014

Résultat: négatif

Tildipirosine:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale sur la génération F1: LOAEL: 80 Poids cor-

porel mg / kg

Symptômes: Incidences sur les descendants F1.

Résultat: Incidences sur les paramètres de reproduction.

Incidences sur le développement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin, femelles

Embryotoxicité.: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg

Symptômes: Perte de poids corporel Résultat: Aucun potentiel tératogène.

Remarques: Les effets ont été observés que pour des doses

toxiques pour la mère.

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat, femelle

Embryotoxicité.: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg

Symptômes: Perte de poids corporel Résultat: Aucun potentiel tératogène.

Remarques: Les effets ont été observés que pour des doses

toxiques pour la mère.

Toxicité pour la reproduction

- Évaluation

Une certaine évidence d'effets néfastes sur la fonction

sexuelle et la fertilité, sur la base d'expérimentations sur des

animaux.

Acide citrique, monohydrate:

Incidences sur le développement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Acide citrique, monohydrate:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Coeur, Système cardio-vasculaire, Système nerveux, œil - rétine, Thyroïde, thymus, rate, Pancréas) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 4.11 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014

Composants:

Tildipirosine:

Organes cibles : Coeur, Système cardio-vasculaire, Système nerveux, œil -

rétine, Thyroïde, thymus, rate, Pancréas

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Propylèneglycol:

Espèce : Rat, mâle NOAEL : >= 1,700 mg/kg

Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 2 a

Tildipirosine:

Espèce : Rat

NOAEL : 20 mg/kg

LOAEL : 60 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 90 jr

Organes cibles : rate, thymus

Organes cibles : rate, thymus Symptômes : Salivation

Espèce : Chien
LOAEL : 20 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 jr

Organes cibles : Coeur, Système nerveux central, Sang

Symptômes : Tremblements

Espèce : Chien
NOAEL : 6 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr

Organes cibles : Coeur, Système cardio-vasculaire

Symptômes : Irritabilité

Espèce : Chien

NOAEL : 10 mg/kg

LOAEL : 50 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 55 Sem.

Organes cibles : Système nerveux, œil - rétine, Coeur, Thyroïde, rate, thymus,

Pancréas

Acide citrique, monohydrate:

Espèce : Rat

NOAEL : 4,000 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014 4.11

LOAEL 8,000 mg/kg Voie d'application Ingestion Durée d'exposition 10 jours

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Tildipirosine:

Information générale Aucune donnée humaine n'est disponible.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Propylèneglycol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

Toxicité pour les al-

: CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 18,340 mg/l

ErC50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 19,300

Durée d'exposition: 48 h

gues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

Toxicité pour les microorgan-

ismes

NOEC (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 13,020 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

NOEC (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

Tildipirosine:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 138

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 32 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.12

mq/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 4.11 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.047 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.027 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.00011 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorgan-

ismes

CE50: 112.4 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type d'essai: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

NOEC: 0.23 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type d'essai: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Acide citrique, monohydrate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1,535 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Persistance et dégradabilité

Composants:

Propylèneglycol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 98.3 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Tildipirosine:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 14.7 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

Acide citrique, monohydrate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 % Durée d'exposition: 28 jr

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 4.11 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014

Méthode: Directives du test 301B de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Propylèneglycol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.07

Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.8

Acide citrique, monohydrate:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.72

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Éliminer le produit conformément avec la réglementation

locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur

élimination ou recyclage.

Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Tildipirosin)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 Dangereux pour l'envi- : oui

ronnement

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Tildipirosin)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 4.11 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

: 964

Instructions de conditionne-

: 964

ment (avion de ligne) Dangereux pour l'envi-

: oui

ronnement

Code IMDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Tildipirosin)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Tildipirosine)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Tildipirosine)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non établi(e)

DSL : non établi(e)

IECSC : non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 4.11 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels: ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien: IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses: TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande: TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis): UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales don- :

nées utilisées pour

l'établissement de la fiche

signalétique

Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques,

http://echa.europa.eu/

Date de révision : 09/30/2023 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une guelconque garantie ou une guelconque norme de gualité. Les

selon le Règlement sur les produits dangereux



Tildipirosin (18%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/04/2023 4.11 09/30/2023 25234-00027 Date de la première parution: 10/24/2014

renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F